



## CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

### PREAMBULE

---

*« Committed to People,  
Committed to the Future » \**

Dans le respect de son engagement mondial, \* *« au service des hommes, à la conquête du futur »*, Toshiba s'efforce de répondre aux besoins de ses clients, de ses employés, de ses actionnaires et de la société par des stratégies d'entreprises tournées vers le futur.

Toshiba souhaite améliorer la situation de l'environnement et la vie de ses clients en étant à la pointe de l'innovation et en menant des activités responsables. En 2004, Toshiba a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies et publie chaque année un rapport sur sa Responsabilité Sociale d'Entreprise. Depuis 1998, le Groupe communique également son rapport environnemental. Dans le cadre de son 4<sup>ème</sup> plan environnemental volontaire, Toshiba poursuit ses efforts dans 3 domaines : éco-produits, éco-processus et éco-technologies. Ces 3 axes représentent les fondements du **Toshiba eco style**.

Depuis plus de 15 ans, Toshiba France\* s'est engagé à prolonger la mission et les objectifs Développement Durable du Groupe. Cette démarche volontaire vise à réduire l'empreinte écologique, à intégrer le Développement Durable dans les produits et les services et à impliquer les collaborateurs par une approche respectueuse de toutes les parties prenantes.

\* **TEIS** (Toshiba Tec Europe Imaging Systems)  
**TFIS** (Toshiba Tec France Imaging Systems)  
**TSF** (Toshiba Systèmes France)

### ENGAGEMENT DES FOURNISSEURS PARTENAIRES

---

La Charte des Achats Responsables matérialise l'engagement de Toshiba pour une démarche commune et proactive d'amélioration continue. Toshiba souhaite partager son engagement avec ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services (ci-après « le(s) Fournisseur(s) partenaire(s) »). Cette démarche collaborative vise à mettre en œuvre des mesures incitatives, un partage des bonnes pratiques et la proposition de mesures correctives. Dans ce cadre, la présentation par le Fournisseur partenaire de sa démarche développement durable sera appréciée.



Le Fournisseur partenaire s'engage à :

- Veiller à l'application des engagements et principes inscrits dans la Charte des Achats Responsables. Ceux-ci pourront faire l'objet d'audit lors de la phase de sélection comme durant la phase d'exécution du contrat.
- Communiquer tous les documents et informations relatifs aux engagements de la Charte des Achats Responsables.
- Informer Toshiba lorsqu'un dysfonctionnement sera détecté afin de convenir des mesures correctives et préventives à mettre en place et du planning de réalisation.
- Promouvoir les principes de la Charte des Achats Responsables auprès de ses propres fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services et exercer auprès d'eux un contrôle vigilant.

La conformité avec la Charte des Achats Responsables compte parmi les critères d'évaluation et de sélection des Fournisseurs partenaires et le non-respect d'un de ses principes peut compromettre les relations avec Toshiba.



## PRINCIPES LIES AU TRAVAIL & A LA SECURITE

Le Fournisseur partenaire de Toshiba s'engage à respecter les critères les plus élevés et à améliorer continuellement les conditions de travail et de sécurité de ses collaborateurs mais aussi de ses fournisseurs. Il veillera notamment à respecter la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et les 8 conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), y compris dans les pays non signataires de ces conventions. La conformité avec les lois nationales et les réglementations internationales est fondamentale.

Le Fournisseur partenaire est garant, à minima, du respect des principes suivants :

### *Elimination du travail forcé, obligatoire et dissimulé*

Le Fournisseur partenaire s'engage à n'avoir recours en aucun cas au travail forcé, dissimulé ou clandestin.

### *Abolition du travail des enfants*

Le Fournisseur partenaire s'engage à respecter la réglementation sur l'âge légal minimum d'admission à l'emploi. Les jeunes travailleurs ne peuvent en aucun cas être employés à des tâches dangereuses et/ou préjudiciables à leur éducation, leur santé ou leur développement.



### *Non discrimination*

Le Fournisseur partenaire s'engage dans chacune de ses activités à lutter contre toute forme de discrimination notamment liée à l'origine, au sexe, au handicap, à l'orientation sexuelle, à la religion, au physique ou à l'appartenance politique.

### *Temps de travail*

Le Fournisseur partenaire s'engage à respecter la durée légale du travail, les congés payés et les temps de repos notamment. Il respectera également le droit syndical et d'association en vigueur.



### *Niveau de rémunération*

Le Fournisseur partenaire s'engage à verser au moins le salaire minimum légal applicable.

### *Harcèlement*

Le Fournisseur partenaire s'engage à prendre toutes les dispositions afin de bannir tout type de pratiques avilissantes. Le harcèlement moral et le harcèlement sexuel doivent être considérés comme inacceptables.

### *Environnement de travail et sécurité*

Le Fournisseur partenaire s'engage à mettre à disposition de ses collaborateurs un environnement de travail sûr et sain, respectueux de leur intégrité personnelle, des lois et des normes. La sécurité au travail, l'hygiène industrielle, la protection et la sécurisation des machines, des équipements et des installations seront encadrées et feront l'objet d'une démarche d'amélioration continue.



## PRINCIPES LIES AU RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Le Fournisseur partenaire de Toshiba s'engage à réduire les effets nuisibles de ses opérations sur la communauté et sur l'environnement. La conformité avec les lois nationales et les réglementations internationales est fondamentale. Il visera, par la mise en place d'une politique environnementale, à appliquer les meilleures pratiques reconnues, cela même au-delà des réglementations si nécessaire.

Le Fournisseur partenaire est garant, à minima, du respect des principes suivants :



### ***Autorisations et déclarations***

Le Fournisseur partenaire doit obtenir, suivre et mettre à jour tous les permis, autorisations et enregistrements relatifs à l'environnement et nécessaires à l'exercice de ses activités. Il devra également s'acquitter de toutes ses obligations d'information et de déclaration et s'engager à les communiquer en toute transparence à la demande de Toshiba.

### ***Prévention et limitation de la pollution et des émissions de GES***

Le Fournisseur partenaire s'inscrit dans une démarche d'évaluation et de limitation de ses émissions de gaz à effet de serre, et notamment de CO<sub>2</sub>. Il s'inscrit également dans une démarche de réduction des autres sources de pollutions envers sa communauté, les milieux naturels et leur biodiversité (bruits, particules, eaux usées, poussières, odeurs...).



### ***Réduction de l'utilisation de ressources naturelles et d'énergies***

Le fournisseur partenaire s'inscrit dans une démarche de réduction de ses besoins en énergie et en ressources naturelles, minérales ou biologiques (combustibles fossiles, eau, terres cultivables, forêts, etc.) par l'utilisation de technologies efficaces et par la lutte contre les gaspillages.



### ***Réduction et bonne gestion des déchets***

Le Fournisseur partenaire s'inscrit dans une démarche de réduction de sa production de déchets. Il s'engage à mettre en place une politique et des moyens visant au recyclage, à la réutilisation et à la valorisation de tous ses déchets, et cela à tous les stades de ses activités.

### ***Limitation et bonne gestion et de l'utilisation de substances dangereuses***

Le Fournisseur partenaire s'engage à respecter la réglementation applicable concernant la limitation de l'utilisation, l'enregistrement et l'évaluation de substances dangereuses et de produits chimiques. Il s'engage à garantir que ses produits sont conformes aux standards de Toshiba y compris lorsque ceux-ci vont au-delà de la réglementation. Il s'engage à les traiter en toute sécurité, à chaque étape de leur utilisation ou de leur élimination et travaille à promouvoir des alternatives en encourageant l'utilisation de produits obtenus ou fabriqués par des méthodes respectueuses de l'environnement.

### ***Sensibilisation des collaborateurs et mise en place d'actions concrètes***

Le Fournisseur partenaire veille à promouvoir les bonnes pratiques auprès de ses collaborateurs en mettant à leur disposition les moyens d'adopter des gestes respectueux de l'environnement et par une communication interne spécifique.



## **PRINCIPES LIES AUX PRODUITS, SERVICES & PRESTATIONS**

Le Fournisseur partenaire s'inscrit dans une démarche collaborative avec Toshiba afin de proposer une qualité de produits, de services ou de prestations toujours plus élevée dans une relation commerciale saine et juste.

Le Fournisseur partenaire est garant, à minima, du respect des principes suivants :

### ***Déontologie et sécurité de l'information***

Le Fournisseur partenaire garantit l'éthique dans ses relations commerciales en respectant les lois et les règles de la concurrence, des pratiques commerciales et de la lutte contre la corruption. Il est également garant du respect des lois et règles des droits de propriété intellectuelle, de la protection et de la confidentialité des informations et des données personnelles.



**Sécurité et qualité des produits, services et prestations**

Le Fournisseur partenaire garantit la sécurité de ses produits et services, en veillant à se conformer dans ses activités de conception et de production, à toutes les exigences en matière de sécurité prévues par les réglementations et normes techniques applicables.

Le Fournisseur partenaire devra également mettre en place des procédures garantissant, à chaque stade et étape de ses activités, la qualité optimale et constante de ses produits, services ou prestations. Il s'engage à respecter les cahiers des charges et les réglementations relatives notamment à la conception, l'hygiène, l'environnement, la qualité, la traçabilité, la codification, la sécurité, la livraison et à l'étiquetage ainsi qu'au conditionnement, stockage, chargement et transport.

De plus, le Fournisseur partenaire garantit que les produits, services et prestations fournis ont subi tous les contrôles nécessaires à leur commercialisation. Il s'engage à communiquer à Toshiba tous les documents attestant de cette conformité.



Toshiba souhaite construire des relations durables avec ses fournisseurs, prestataires et sous-traitants dans une démarche d'amélioration continue partagée. Dans cette optique, Toshiba attend de ses partenaires qu'ils lui proposent des solutions innovantes comme par exemple des produits recyclables, valorisables et recyclés, des solutions permettant de réduire l'impact environnemental et d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs.



**Engagement Fournisseur Partenaire**

Nom

Fonction

Contact et nom de la personne en charge :

Date et signature

**Représentant Toshiba**

Nom

Fonction

Contact et nom de la personne en charge

Date et signature